

## COMPTE RENDU DE REUNION DU COMITE D'ORIENTATION ET DE PILOTAGE

### RESEAU INFORMATION CULTURE

23 JUIN 2014 – CITE DE LA MUSIQUE – PARIS

Etaient pr sents :

#### **Cit  de la musique**

Laurent Bayle

Marie-H l ne Serra

Mounir Tarifi

Gilles Vachia

Isabelle Meyrou

#### **FILL**

St phanie Meissonnier - FILL

L onor de Nussac - ARL PACA

Marie-Christine Roux - MOTif

#### **PFI**

Bernard Maarek - ARCADE

Jean-Louis Battistetti - ARCADE

St phane Grosclaude – PFI

#### **Arts Vivants et D partements**

Herv  Biseuil - Act'art 77

Gr gory Lasson - Haute-Loire Musiques Danses

---

**Sommaire :**

|   |    |
|---|----|
| Introduction.....   | 3  |
| 1. Point sur l'Etat du réseau, les nouvelles installations, les nouveaux entrants ..... | 7  |
| 2. Point sur la convention cadre avec les trois fédérations .....                       | 15 |
| 3. Point sur les demandes d'aménagement du RIC vues lors du Séminaire .....             | 19 |
| 3.1 Interopérabilité des données avec l'Observatoire du Livre et de la Lecture .....    | 19 |
| 3.2 Développement « financements publics » .....  | 20 |
| 3.3 Agenda-Portail.....   | 21 |
| Conclusion .....  | 23 |

---

M. Laurent Bayle ouvre la réunion du comité d'orientation et de pilotage. Il excuse l'absence de M. Daniel Véron, Chef du Bureau de l'Éducation Artistique et des Pratiques Amateurs de la Direction Générale de la Création Artistique (Ministère de la Culture et de la Communication). Il remercie les présents et propose de commencer par un tour de table de présentation des participants.

## Introduction

### Intervention de M. Laurent Bayle

« Je sais que vous m'avez adressé un courrier, auquel nous avons répondu collectivement. J'ai essayé de répondre un peu à vos inquiétudes. Sur le court terme, il y a peut-être eu l'impression d'un flottement mais qui était un flottement un peu relatif, au sens où les Comités Techniques se sont bien tenus, le dernier s'est tenu en avril, et au sens où le dernier Comité d'Orientation s'était également réuni dans un cadre plus large avant le séminaire fin 2013. Mais vous aviez sur le fond raison d'insister sur la nécessité de réunions plus structurantes. Je pense que, derrière votre interrogation, avant de passer à l'ordre du jour, il y avait l'inquiétude tout à fait légitime là aussi sur le devenir du RIC dans le cadre des évolutions que traverse la Cité de la musique. Donc je vais vous donner maintenant, si vous êtes d'accord, quelques informations qui peuvent éclairer la suite de notre réunion.

Nous avons fait le choix de réunir, de fusionner en une seule entité la Cité de la musique et la Philharmonie. Que regroupe la Cité de la musique aujourd'hui ? Les activités réunies dans les bâtiments qui ont été inaugurés en 1995, bâtiments conçus par Christian de Portzamparc, mais aussi celles de la Salle Pleyel puisque la Cité de la musique a acquis la propriété de la Salle Pleyel. Même si nous avons lancé un appel d'offre pour qu'un concessionnaire gère la Salle Pleyel à partir de 2015, il ne fera que gérer la salle, nous en garderons la propriété.

Cette Cité de la musique ainsi définie va être réunie avec toutes les activités qui seront situées au sein du nouveau bâtiment, conçu par Jean Nouvel, qui sera inauguré en janvier 2015. La forme juridique de cette réunion est encore un peu flottante. Elle oscille entre différentes formules. Une formule un peu lourde est de faire voter une loi pour créer un nouvel établissement. Ce qui légitimerait ce choix, c'est que la partie Cité de la musique est et restera à 100% établissement public d'Etat et que, dans le nouveau bâtiment - donc dans un sous-ensemble du futur établissement -, l'Etat et la Ville de Paris seront partenaires à parts égales. Pour intégrer ces deux logiques au sein d'une même structure, la sécurité extrême voudrait qu'on vote une loi. L'autre formule, c'est de modifier les statuts de la Cité de la musique et d'avoir des nouveaux statuts, modifiant article par article le décret constitutif de la Cité de la musique et intégrant la participation partielle de la Ville de Paris. C'est une variante. L'avantage serait que cette formule devrait être plus rapide.

La seule question qui se posait vis-à-vis du public, c'est qu'il fallait faire un choix sur l'intitulé de l'ensemble. Bien entendu, au départ, tout le monde disait : « On va appeler cela Cité de la musique-Philharmonie de Paris ». Sauf que c'est incompréhensible, on l'a testé auprès de publics-cibles potentiels ; ceux qui ont déjà des usages chez nous et ceux qui ont des usages dans d'autres institutions culturelles. Donc l'étape suivante a consisté à réfléchir si on gardait le nom Cité ou si on prenait celui de Philharmonie. Le nom Cité plaisait beaucoup parce qu'il résume très bien la nature du projet. Ce qui penchait en sa défaveur, c'est

malheureusement la multiplication de l'usage du mot Cité : Cité de la gastronomie, Cité du design, jusqu'à l'ouest parisien, qui a appelé son projet de l'île Seguin Cité musicale. Et enfin, la dernière difficulté venait de l'emploi du mot Cité portant aujourd'hui un établissement d'Etat pour désigner un tout porté par l'Etat et la Ville de Paris. Il nous a semblé plus opportun de faire du neuf. Le neuf, c'est le mot Philharmonie, qui va incarner des activités plus larges que la signification du mot lui-même. C'est un paradoxe : le mot a plutôt une signification réduite, que personne d'ailleurs ne connaît exactement. Le mot signifie « amour de la musique », mais si vous prenez l'usage du XIX<sup>e</sup> siècle qui s'est transmis au XX<sup>e</sup> siècle, il tourne autour du grand orchestre, qui, bien sûr, n'est qu'une partie du projet global. Finalement, les communicants qui ont testé ce titre nous ont rassurés en nous expliquant qu'il sera facile de lui faire dire quelque chose de plus large que le sens réduit qu'il pourrait avoir. En résumé, l'ensemble des activités de l'actuelle Cité et de celles réunis dans le nouveau bâtiment de Jean Nouvel vont donc être porté par un seul établissement qui s'appelle la Philharmonie de Paris.

L'organisation, très certainement, proposera trois départements qui sont encore à nommer, l'un ayant trait à la production de concert, l'autre au musée, et le troisième à l'éducation et la transmission. Est-ce qu'il faudra en trouver un quatrième pour les relations avec les formations en résidence ? Ou est-ce qu'il est inclus dans l'un de ceux que j'ai cité tout à l'heure, « Concert Production » par exemple ? On verra.

Au sein du futur pôle Education-Transmission, qui est le devenir du pôle que dirige Marie-Hélène Serra, on retrouvera différentes fonctionnalités : d'abord, tout ce qui a trait à l'appropriation de pratiques musicales, de l'atelier de découverte pour des enfants à des pratiques liées à un exercice plus régulier, voire liées à des stages ou master classes de professionnalisation ; ensuite, ce qui a trait plutôt aux éléments de culture musicale (Avant-concert, Rencontres, etc.), pouvant aller jusqu'à des propositions très pointues ; enfin, tout ce qui concerne la notion de « centre de ressources » qui, pour l'instant est identifié à l'activité de la médiathèque de la Cité, avec le risque, comme le faisait remarquer Gilles tout à l'heure, que ce terme de médiathèque qualifie mal les activités qu'il abrite. En tout cas, c'est désormais dans l'univers de la médiathèque que le RIC prend place. Il prend place à travers Mounir qui est l'administrateur du RIC et du fait aussi que la démarche du RIC se situe autour d'un questionnement sur les enjeux des métiers, qui est une des préoccupations de la médiathèque et qu'incarne Gilles Vachia qui assumera une interface de coordination institutionnelle.

Pour nous le positionnement du RIC, tant dans la phase présente que dans la projection à venir, est garanti ; il n'y a de notre point de vue, en tout cas, institutionnellement et organisationnellement, pas de problème qui viendrait nuire à la pérennité du RIC et à la continuité de la relation que nous entretenons ensemble dans le RIC. J'espère que mon propos liminaire répond à une partie du débat posé par votre courrier. »

*Avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour, Laurent Bayle propose un premier échange sur ce sujet.*

Stéphane Grosclaude estime qu'il n'y a pas d'inquiétude sur la pérennité même du RIC et que tous ses utilisateurs ont eux-mêmes des inquiétudes sur leurs situations respectives, quelles que soient les structures régionales qu'ils représentent. Il se demande tout de même dans quelle mesure Laurent Bayle partage ce point de vue avec le Ministère.

*Laurent Bayle reprend son intervention :*

« Il y a une seule incertitude au niveau de la DGCA et du cabinet du Ministère, c'est leur vision sur un élément, qui n'est pas le RIC, mais l'Observatoire de la musique. Ils se posent des questions : notamment, est-ce qu'ils créent leur propre Observatoire de la musique ? C'est un point sur lequel j'ai du mal à vous répondre car les enjeux nous dépassent et les acteurs sont nombreux qui ne partagent pas forcément les mêmes positions. Notamment, nous avons une contradiction majeure sur l'observation de la musique entre certains partenaires qui amènent des petits soutiens financiers sur certaines études, comme la SACEM, et un partenaire institué par la loi, comme le CSA. La SACEM amène des soutiens à des études dont elle estime parfois qu'elles doivent donner des résultats qui nourrissent sa propre stratégie. Est-ce compatible avec l'observation ? Le CSA, qui est plutôt sur notre position, estime que, quel que soit l'endroit où atterrirait une observation de la musique, on doit se garantir de son indépendance par rapport aux acteurs, et que, ce faisant, si l'indépendance n'était pas garantie, il pourrait remettre en cause son financement. Tout cela explique que je ne sache pas ce qui va sortir du chapeau sur cette partie-là. »

Léonor de Nussac demande, en tant que néophyte dans le domaine de la musique, pourquoi le CSA est dans le circuit.

Laurent Bayle répond que le CSA est présent, parce qu'en fait, quand vous observez la musique, très vite, vous êtes amené à observer la télévision et la radio. Le marché physique du disque était la première observation de l'Observatoire, mais à partir du moment où il s'est effondré, il fallait aller plus loin que d'observer année après année que la concentration est optimale et que 3% des disques font 95% du marché. Pour donner sens à l'observation, il est légitime d'interroger l'exposition de la musique dans les médias et sur Internet. A partir du moment où le dispositif français enchâsse des télévisions et des radios publiques et privées, le CSA a un rôle de régulateur, et à travers ce rôle, vous retrouvez toutes les problématiques : le CSA peut agir s'il y a une trop grande concentration, par exemple, ou s'il y a des collusions entre certains gros opérateurs. C'est lui qui est censé être garant de la diversité musicale sur les antennes.

Léonor de Nussac demande si le CSA se positionne comme observatoire.

Laurent Bayle répond que non, que le CSA finance certaines études de l'Observatoire, et donc il pèse un peu sur certaines études, un peu d'ailleurs avec l'aval de la Cité de la musique qui considère que la position du CSA, sur le plan du principe, renforce la portée et la rigueur de sa mission d'observation. Ensuite, il est bien sûr légitime que l'observation permette de susciter une plate-forme d'échanges entre professionnels, soit également un lieu de discussion, où les professionnels de tous horizons, producteurs et autres, trouvent l'endroit où ils peuvent parler. C'est partiellement aussi le rôle d'un observatoire. Mais le problème est : comment créer une frontière entre les données et le dialogue ? C'est une des difficultés. Si un jour la DGCA reprend en direct une mission d'observation, elle devra gérer cette tension entre les deux missions que je viens de définir, et ce n'est pas chose aisée. Mais en même temps, le Ministère a raison de dire qu'il n'y a pas suffisamment de données chiffrées, et que ce serait son rôle de porter cette démarche afin d'éclairer ses décisions. Mais ce débat ne touche pas le RIC, encore une fois, c'est vraiment un débat propre à l'Observatoire de la Musique.

Léonor de Nussac précise que c'est lié.

Bernard Maarek indique que le RIC a toujours été potentiellement un outil pouvant servir les travaux d'observation. La question de l'observation a été posée lors des entretiens de Valois : aucun projet cohérent n'a été vraiment engagé dans l'observation au niveau national (hormis sur le financement public de la culture). Il n'en demeure pas moins que de nombreuses expérimentations en matière d'études et d'observation ont été menées à partir du RIC en région et qui malgré l'absence de modélisation au niveau national restent tout à fait valables.

Laurent Bayle indique qu'il aurait dû commencer par cela, que la vraie question de l'Observatoire, c'est qu'il n'observe pas le spectacle vivant, mais l'industrie. Et pour le spectacle vivant, il y a un vide qui pourrait justifier que l'Etat s'en saisisse. On n'est pas sur la logique dont on parlait tout à l'heure de savoir si l'Etat, par la TVA, réinjecte 100 millions pour défendre l'industrie, on est bien dans la continuité de la mission de l'Etat, qui par ailleurs participe à des financements croisés dans la sphère du spectacle vivant. Et effectivement, c'est peut-être aussi pour ça que la DGCA veut intervenir, car sa légitimité à intervenir est dans le secteur que Bernard vient de décrire, qui du fait de manque de financement n'a pas été le socle de l'Observatoire, puisque les financements croisés dans l'Observatoire sont trouvés via le CSA, via les opérateurs médiatiques. Mais Bernard a raison, cela pourrait être à terme un des débats qui pourrait pousser l'Etat à fonder une Observation du spectacle vivant.

Bernard Maarek rappelle qu'en matière d'industrie de la musique et des radios, la Cité de la musique a été jusqu'à présent la seule au niveau national à développer une observation systématique et méthodique d'un champ d'activité non négligeable du spectacle en général. Il précise qu'à sa connaissance il n'y a pas eu d'autres champs qui ont été aussi systématiquement observés.

Laurent Bayle confirme. Même s'il y a des éléments de connaissance qu'ont certains opérateurs, il cite le SNEP par exemple, ils n'en font pas communication, ce sont des éléments d'une stratégie. Ils les ont, mais les lectures ne sont pas forcément identiques.

Bernard Maarek indique qu'il ne faut oublier les travaux du DEPS en matière d'observation mais qui est avant tout une approche plutôt statistique. Ce type de travaux ne peut constituer de véritables tableaux de bord dont le secteur du spectacle et les institutions ont réellement besoin notamment au plan régional, échelle de proximité où l'observation ne peut se satisfaire d'éléments statistiques.

Gilles Vachia précise que la dernière étude parue, c'est sur les Femmes dans le spectacle vivant.

Laurent Bayle indique qu'il a vu cette parution qui offre une synthèse intéressante, parce qu'il y a eu aussi des éléments épars qui étaient sortis de la part d'opérateurs, autour de la SACD, sur ce sujet.

Léonor de Nussac juge cette conversation intéressante, et précise que c'est vrai que dans le domaine du livre, le Ministère a engagé depuis très longtemps une politique d'observatoire de la lecture publique, principalement sur les bibliothèques municipales et départementales. Il y a aussi un observatoire de l'économie du livre, qui est un peu moins régulier, mais l'observatoire de la lecture publique, par le passé et par un développement récent ces dernières années, s'est doté d'outils, mais toujours de manière un peu fragile quand même, comme l'a dit Laurent Bayle, il faut des moyens assez importants, d'autant que l'objectif annoncé était de traiter tous les ans des données de 18.000 bibliothèques sur l'ensemble du territoire national, ce qui est considérable, avec un champ de questionnaire très étendu. Elle constate, dans le domaine du livre, une fragilité, et que si la personne responsable de cet Observatoire s'en va, on ne sait

pas ce que ça va devenir. Il lui semble intéressant d'ouvrir cette discussion alors que c'est un sujet, au moment de la réforme territoriale annoncée, qui va bousculer les équilibres dans les années qui viennent. Elle précise qu'elle sent bien que les responsables des collectivités et de l'État, en régions aussi, ont besoin de données, ont besoin d'une observation du territoire, il y a énormément d'angles et de données qui peuvent être mobilisés, et donc la FILL fait partie des structures vers lesquelles évidemment l'Etat, la Région, les départements, et même les grosses agglomérations, se tournent pour avoir des éléments, que ce soit en terme de financements, mais simplement en terme d'équipements, de réseaux, de ressources. Elle ajoute qu'en PACA, ils ont la chance d'être bien doté, mais que ce n'est pas partout pareil. Et elle pense que là tout d'un coup on va se rendre compte qu'il y a un problème d'articulation, de mobilisation claire de la donnée, c'est-à-dire qu'il va y avoir besoin de produire des choses rapidement. Si ce n'est pas organisé, ça ne peut pas être fait rapidement.

Laurent Bayle indique que la dernière difficulté, qui est peut-être plus importante dans le spectacle vivant que dans le Livre, et qu'a fait apparaître le conflit des intermittents en 2003, c'est qu'on a passé une année après le conflit à dénoncer l'absence de données, mais pour dire la vérité, une partie de ceux qui dénonçaient l'absence de données n'en voulaient pas et préféreraient à l'époque, tant que le conflit perdurait, un traitement politique de la question que des données objectives à caractère parfois explosif. Et il peut y avoir des services qui militent pour le renforcement de l'observation, et un pouvoir politique qui n'est pas uniforme sur la question, parce qu'un ministre peut avoir l'opinion inverse du précédent. C'est ce qui fait que dix ans après ce constat partagé par tous de la nécessité de données concrètes, ça ne s'est pas structuré. C'est là où est la nuance avec le livre, on voit bien que, si malgré le durcissement des règles, il y a encore 115.000 bénéficiaires de l'intermittence, beaucoup attendraient de l'Observatoire qu'il objective certaines données sur des sujets qui sont de la dynamite d'une certaine manière. C'est tout le problème de l'observation liée à des sujets stratégiques.

Bernard Maarek réaffirme que les besoins de l'observation au niveau local sont de plus en plus récurrents, qu'il y a vraiment un besoin d'observation de proximité, sur des territoires qui sont des territoires de proximité.

## **1. Point sur l'Etat du réseau, les nouvelles installations, les nouveaux entrants**

Mounir Tarifi rappelle que depuis le départ d'André Nicolas et le séminaire des 3 et 4 octobre 2013, l'équipe de la Cité a procédé, selon les engagements pris lors de ce séminaire, à la migration des différentes structures en terme technique en version V13.

A ce jour, 52 structures sont passées en V13. Il y a eu 23 actions de formations sur l'outil RIC, c'est à dire 43 personnes de 17 structures. L'équipe RIC a formé et installé le réseau RIF. Le RIF s'est présenté lors du séminaire d'octobre dernier ; pour mémoire le RIF est la Confédération des réseaux départementaux de lieux de musiques actuelles/amplifiées en Ile-de-France. Elle a aussi organisé la réunion du Comité Technique qui s'est déroulée le 2 avril dernier. Elle a enfin participé à la réunion des membres FILL le 5 juin dernier qui s'est déroulée au Motif Ile de France. L'équipe de la Cité est en pré-installation pour le Conseil Général des Alpes de Haute-Provence, puisqu'ils ont demandé des éléments annexes au niveau du développement du logiciel, notamment, la synchronisation départementale.

La migration de cette nouvelle version est stabilisée. L'équipe RIC est en train de travailler en parallèle sur l'application de l'Observatoire des financements publics qui a été commandée par la PFI lors du séminaire, et sur l'Interopérabilité des données FILL avec les données de l'observation.

L'application RIC WEB V3 (RICweb, RICagenda et RICœuvres) est terminée. La première installation du module RIC WEB V3 est programmée pour le Centre Régional du Livre de Basse-Normandie courant juillet. Le projet de l'agenda portail culturel, qui avance par rapport au nouvel outil RIC Agenda, afin d'installer un agenda global régional. Ce module est en pré-test.

Bernard Maarek propose d'évoquer l'état des réseaux, des trois Fédérations et de leurs liens avec le RIC. En commençant par la Plateforme Interrégionale, il indique qu'actuellement, elle compte 7 régions, adhérentes et participant au programme RIC, mais qui représentent quand même une réduction par rapport aux années antérieures, puisqu'on a observé des phénomènes de concentrations dans les régions, qui font que deux structures, comme par exemple en Lorraine les deux agences, ARTECA et Musique et Danse Lorraine, se sont retrouvées réunies en une seule structure. De la même façon, en Limousin, on a vu la disparition d'une des deux structures adhérentes. Et puis dans d'autres régions, nous avons vu la disparition de la fonction RIC ou la disparition de l'Agence en l'espace d'une année, comme en Bretagne qui a abandonné l'utilisation du RIC, la mission d'information et de ressources et même l'adhésion à la Plateforme.

Mounir Tarifi signale que la résiliation de l'association régionale Bretagne a eu lieu en 2013.

Bernard Maarek évoque aussi le cas de la région Nord-Pas de Calais qui était une structure très ancienne et qui, malheureusement, voit son agence disparaître du paysage de la musique.

Stéphane Grosclaude se demande dans quelle mesure les missions portées par Domaine Musique seront tout ou partie transférées.

Bernard Maarek précise, cependant que le faible nombre d'agence de plateforme interrégionale adhérente au RIC est compensé par un rôle de coordination qui comme en Provence-Alpes-Côte d'Azur fédère un grand nombre d'adhérents. Voilà, dans un premier temps, l'état au niveau des agences régionales culture ou spectacle vivant adhérents de la PFI.

Stéphane Grosclaude signale qu'il y a des déclarations d'intentions qui ont été données ici et là, en particulier Bourgogne-Franche-Comté qui ont dit qu'ils allaient travailler dessus, il précise qu'il parle bien des régions, pas des agences régionales. Il y a un certain nombre de structures qui se questionnent, il y a des discussions comme ça, des inquiétudes plus sur ce que ça peut donner, mais pour l'instant, il n'y a aucun travail concret, aucune démarche concrète.

Stéphanie Meissonnier précise que le secteur du Livre, les fusions de régions vont rassembler des agences qui sont dans le RIC et d'autres qui n'y sont pas, comme les régions Centre-Limousin et Poitou-Charentes, où le Limousin est déjà dedans, Bourgogne et Franche-Comté, où la Bourgogne est dedans, mais pas la Franche-Comté, les Normandies, sont toutes les deux dans le RIC, et la Picardie est dans le RIC, mais pas Champagne-Ardenne.

Bernard Maarek signale que l'existence d'un outil comme le RIC ne peut que contribuer à une recherche de cohérence, de cohésion, qu'il peut créer justement des synergies.

Stéphane Grosclaude se réjouit de constater que le RIC a été précurseur, quelque part, dans le sens où c'est un outil a priori au départ dédié à la musique et à la danse, qui n'a attendu personne pour s'ouvrir au livre, et autres.

Grégory Lasson mentionne qu'en ce qui concerne la Fédération Arts Vivants & Départements, il y a 16 structures adhérentes au RIC sur une population de 30 structures qui adhèrent à la Fédération, donc c'est un nombre assez important ; que la Fédération a toujours marqué le souhait, la volonté, de développer le RIC au sein du réseau, et qu'on est plutôt aujourd'hui sur un maintien des adhésions, il n'y a pas de baisse, mais aujourd'hui plutôt un questionnement au niveau des structures et pas forcément de l'outil RIC avec cette particularité du réseau, les missions d'observation et de ressources ne sont pas toutes au même niveau d'une structure à l'autre et que la pertinence d'un outil comme le RIC ne s'avère pas forcément évidente par rapport à l'ensemble des structures. Voilà, en tous cas pour le réseau AV&D, un maintien du nombre d'adhésions depuis un certain nombre d'années, avec une particularité aussi, c'est que ces structures traitent directement avec la Cité quand il n'y a pas de correspondant régional, ou avec un correspondant régional, quand une agence régionale est aussi membre du RIC. Stéphane Grosclaude revient sur ce qui a été dit précédemment concernant la réforme territoriale : effectivement, dans cette mise en perspective, où ce serait quand même une question à se poser assez rapidement, il prend un exemple qui le concerne directement, Rhône-Alpes-Auvergne : dans les deux régions on a des départements où il y a le RIC et dans chacune des régions il y a une agence régionale, une utilisant le RIC et une utilisant une autre base de données. Et il précise qu'à un moment donné, il va falloir collégialement se poser la question de la place du RIC lorsque, en l'occurrence, la région Rhône-Alpes-Auvergne se mettra en place. C'est à son avis une question vraiment importante qui va même au-delà du RIC, parce qu'elle pose la question des dynamiques de territoires, et voir comment un outil comme le RIC serait peut-être une forme de concrétisation de la réalité de cet outil, qu'il fasse partie d'une évolution des territoires et qu'il montre bien qu'il a cette capacité à poser un regard à un moment, mais aussi à se projeter sur le partage de données des territoires qui aujourd'hui ne sont pas les mêmes, mais qui le seront demain.

Hervé Biseuil prolonge ce que disait Grégory, c'est vrai que le RIC, dans les structures départementales, est davantage utilisé comme un outil d'information au service du grand public que comme outil d'observation en direction des professionnels, même si ça ne se vérifie pas de manière systématique, mais il y a quand même une tendance générale de positionnement des structures départementales de cette façon-là, et à cet égard la Fédération se réjouit des évolutions mentionnées par Mounir tout à l'heure, notamment en matière de cartographie, parce qu'il est important par rapport à cette mission d'information du public et à la mise en ligne des données de pouvoir exploiter tout le potentiel qui peut exister aujourd'hui en matière d'ergonomie pour l'utilisation des outils, pour accéder à l'information de la manière la plus opérationnelle, la plus simple possible, donc effectivement si ces évolutions sont désormais opérationnelles, c'est une excellente chose pour AV&D.

Stéphanie Meissonnier évoque le réseau de la FILL des structures de réseau régional pour le livre et indique qu'il y a actuellement 8 adhérents, dont 2 structures qui sont encore peu actives, voire très peu actives, le Limousin et la Bourgogne pour ne pas les citer, pour le reste, il y a le MOTif et l'ARL PACA qui sont présents pour la Région Ile-de-France et PACA, le Languedoc-Roussillon et le Limousin, il y a les Normandies, la Picardie. Elle regrette de n'avoir pas réussi, malgré les efforts en 2013 à motiver d'autres membres de la fédération à les rejoindre, un des outils qu'elle espère porteur de ce travail de consolidation des données communes commencé avec un temps un peu long de réactivité de la Fédération, mais sur lequel la FILL a

bien avancé avec Mounir le 5 juin, et cet outil-là va être structuré, avec l'arrivée d'une nouvelle recrue à la FILL, pour le proposer à ses membres et montrer de quelle manière il sera possible de travailler sur un échantillon de professionnels des régions. Effectivement, la FILL a la chance d'avoir une agence qui a une structure régionale coordinatrice, mais c'est vrai qu'elle fonctionne beaucoup en vertical et donc chacune des structures contacte Mounir en direct sur toutes les évolutions et les besoins de suivi technique, donc ça fait partie des choses qui sont peut-être un peu contraignantes pour l'équipe de la Cité. C'est un peu la spécificité du réseau Livre. Il y a une forte attente, on attend la version corrective du RIC Web, très attendue par beaucoup des membres, qui sont en finalisation de site internet ou en évolution, et qui ont besoin de cet outil, donc il y a des choses très prometteuses, notamment sur la géolocalisation des acteurs, et leur signalement dans les kilomètres alentours, et, la FILL est très en attente à pouvoir faire bénéficier les membres de la Fédération de cet outil.

Laurent Bayle demande s'il y a d'autres précisions à ajouter, notamment sur le sujet du développement de l'application.

Mounir Tarifi indique à nouveau que le Centre Régional du Livre de Basse-Normandie, par l'intermédiaire de Laurent Delabouglise, a fait sa demande, et que l'équipe de la Cité va installer ces nouveaux outils pour eux.

Léonor de Nussac demande s'il en sera de même pour l'ensemble des membres.

Mounir Tarifi répond positivement et que la mise en place du nouveau module pour le compte des différents partenaires, obéira à la même méthodologie que l'ancienne version.

Mounir Tarifi précise qu'il a lancé l'installation au Centre Régional du Livre de Basse-Normandie, et que le module sera visible par tous les partenaires, et concernera à la fois l'Annuaire, l'Agenda et les Œuvres. Il annonce qu'on est passé de la phase de test à celle du déploiement.

Stéphanie Meissonnier demande si, après ce déploiement pour l'Agence Basse-Normandie, le RIC WEB V3 va être étendu à l'ensemble des agences.

Mounir Tarifi répond que ça pourra être étendu dès que possible.

Léonor de Nussac demande s'il faut en faire officiellement la demande, indique qu'elle ne savait pas qu'il fallait demander.

Mounir Tarifi explique que lorsqu'on lance des nouveaux modules, on doit accompagner les utilisateurs pour préparer les modules en fonction des besoins de chaque structure et les installer, prendre contact avec le prestataire web qui ne s'occupera que de l'habillage graphique. Donc l'équipe RIC ne peut pas gérer 5 structures à la fois, mais elle fera un planning, comme ce qui a été fait avec le passage à la version V13. C'est une question de quelques semaines seulement.

Léonor de Nussac souligne qu'elle n'était pas au courant, simplement, mais que c'est une bonne nouvelle, donc s'il est prêt à être installé, tous vont se mettre dans la file d'attente.

Pour rebondir sur les propos de Stéphanie, elle répète que ce qui est intéressant pour la FILL, c'est que dans le Livre, il y a vraiment à la fois, en raison des mutations territoriales qui s'annoncent, mais aussi progressivement, dans l'ensemble des agences, un développement de la mission observation, qui était peut-être moins prise en compte avant, et où on voit pratiquement toutes les agences l'une après l'autre sortir

leurs chiffres-clés, leurs principaux indicateurs. On est sur une réflexion, ce type de réflexion partagée est très long à mettre en place, mais on parle aussi depuis quelque temps d'un baromètre des régions, et donc c'est vrai que le souhait de la FILL idéalement serait de pouvoir s'appuyer sur le RIC, on a entendu vos propos, peut-être une inquiétude qui n'avait pas lieu d'être, mais aussi pour d'autres structures qui se posent des questions sur leurs outils, c'est-à-dire, c'est un vrai engagement de se dire : « On rentre dans le RIC, est-ce qu'on y va, est-ce qu'on y va pas ? ».

Pour la FILL, un objectif serait de convaincre d'autres régions de rejoindre l'outil, si toutefois avec la charge de travail qui repose sur la Cité et donc sur Mounir et ses collègues, à la fois le lien institutionnel avec les structures, et notamment les agences régionales.

Mounir Tarifi insiste sur le fait que, comme l'a toujours dit André Nicolas, pour se lancer dans un chantier d'observation, une structure ne va pas se lancer avec seulement un outil, elle doit aussi avoir des compétences en interne, il faut savoir gérer ses informations, savoir comment les qualifier. Il prend l'exemple de l'étude sur les financements publics, rappelle que ce projet-là est en cours, donc ce n'est pas qu'un outil, l'outil permet de faciliter les calculs et les transactions pour essayer de rendre un rapport homogène, il facilite le travail, mais il ne remplace pas l'analyse.

Léonor de Nussac objecte que c'est vraiment autre chose, parce que les financements publics, c'est encore un autre sujet.

Marie-Christine Roux affirme que c'est à chaque utilisateur effectivement d'étudier, de consolider, d'homogénéiser sur les bases des informations contenues.

Mounir Tarifi ajoute que l'analyse est un véritable métier, on entre une information dans le logiciel et il la calcule. Il précise que l'outil permet de faciliter le traitement, mais ne fait pas la gestion de l'information.

Marie-Christine Roux déclare que les membres des fédérations se mettent sur les rangs pour l'installation du RIC Web, rappelle que Léonor posait la question de la capacité de l'équipe de la Cité de la musique à prendre en charge, les installations qui arrivent toutes en même temps, et si d'autres membres de la FILL intègrent le réseau, elle se demande si ce nombre va encore allonger la file d'attente.

Mounir Tarifi rappelle que le départ d'André Nicolas n'a rien changé dans l'organisation de l'équipe RIC, parce qu'André Nicolas gérait le côté politique, ce que va faire Gilles en coordination institutionnelle, mais jusqu'à présent il n'y a jamais eu de souci par rapport à cette gestion des éléments, qu'il y a toujours eu deux personnes, que l'équipe a su toujours gérer les éléments au cas par cas pour essayer d'avancer. Si la question est de pouvoir recruter une troisième personne, le directeur général est présent, il vous dira que ce n'est pas possible, donc il y a deux personnes dans l'équipe RIC qui font ce qu'il faut.

Bernard Maarek souhaite reprendre par ricochet un peu ce qui a été dit, et indique qu'il est bien conscient que depuis de nombreuses années les besoins de développement, d'assistance et d'accueil des nouveaux participants n'ont cessé de croître et que l'équipe de la Cité a vraiment toujours su faire face à ces développements et à ces besoins. Là où simplement il y a inquiétude, c'est qu'on a le sentiment que ces développements, ces besoins d'aménagements deviennent de plus en plus nombreux, que l'accroissement des membres et le besoin d'assistance des membres augmentent aussi avec leur nombre, et on peut s'interroger s'inquiéter sur la capacité de réaction de la Cité à faire face à tous ces besoins et à leur évolution. C'est surtout sur ce point, pas sur la qualité de la réponse et ce qui est amené par la Cité, mais

seulement sur la capacité à moyen terme à faire face à l'augmentation et à l'intensification de ces besoins. Ce qui montre à la fois, le succès et l'intérêt de l'exploitation qu'il y a autour du RIC, qui est à la fois de plus en plus intense, de plus en plus complexe, avec les nouveaux aménagements notamment pour le travail de l'observation. Certains aménagements inimaginables il y a quelques temps deviennent réalité. La mise en articulation de l'enquête sur les financements publics avec le RIC, le développement d'un agenda mutualisé à l'échelle de tous nos territoires, qui va nous permettre de travailler ensemble sur l'annonce et la programmation des manifestations.

Mounir Tarifi explique qu'aujourd'hui, l'équipe RIC a une nouvelle recrue, Isabelle Meyrou, qui est en cours de formation, qui prend ses marques. Il supporte pour l'instant à lui seul toute la capacité technique, la gestion, les formations, mais elle sera bientôt opérationnelle pour gérer les éléments. Il détaille comment l'équipe anticipe les choses, indique que la semaine est divisée en 3, il y a les développements en interne, le développement par un prestataire extérieur que l'équipe RIC suit et teste et la gestion du support technique.

Laurent Bayle souligne que dans les propos qu'il entend, il a l'impression que le sujet était : s'il y a un développement ou quelque chose qui doit se mettre en place, de quelle manière l'ordre va s'établir ? Ce qui semblait être dit, c'est : « On n'a pas été candidats parce qu'on ne le savait pas ».

Grégory Lasson indique que toutes les structures sont en attente du RIC WEB V3 sur le principe, que ce n'est pas formalisé, et que la question qui est posée, c'est comment on traite la circulation de l'information, que ce soit via le comité technique ou via les coordinateurs de fédérations, pour qu'il y ait une plus grande fluidité dans la mise en place.

Mounir Tarifi insiste sur le fait qu'on a mis des règles en place il y a 3 ans, notamment la règle de mise en ligne d'un site Web, et rappelle qu'un document existe sur l'Espace Documentation, et ce document explique en détail quelle est exactement la procédure à suivre pour installer une application, ce qui est à la charge de la Cité, ce qui est à la charge de l'administrateur de la structure, ce qui est à la charge du technicien, et ce qu'il doit faire exactement.

Il précise que ce n'est pas un nouvel outil qui va sortir, c'est une évolution qui a été faite sur la base des développements qui sont déjà sur les sites des adhérents et que ces mêmes adhérents ont demandé à faire évoluer, ce que l'équipe RIC a mis en place. Donc la méthodologie qui existait est toujours la même. L'équipe RIC n'a pas encore communiqué sur le lancement, parce qu'il y avait des éléments à finaliser, et c'est ce qui va se faire en juillet, donc la lettre d'information va annoncer ses éléments-là comme avant, et celles et ceux qui veulent installer vont se mettre en liste d'attente, et ils seront tous informés avec des délais et des détails sur la méthode.

Marie-Christine Roux répète que tous les outils ce qui ont été mis en place depuis de nombreuses années améliorent le mode de fonctionnement du réseau. La question, c'est d'améliorer encore pour qu'il n'y ait pas d'impatience, de frustration. La méthodologie a été lue, pratiquée, mais se repose la question : comment est-ce qu'on choisit ensemble ? Comment est-ce qu'on hiérarchise les structures qui intègrent un nouveau développement ? Car ces questions vont se répéter à chaque nouveau développement, ce n'est pas une question qui a trait spécifiquement au Web.

Mounir Tarifi lui demande de faire des propositions lors du prochain Comité Technique.

Léonor de Nussac indique que la question porte particulièrement sur la nouvelle version de ce module RIC Web qui permet d'interfacer la base et les sites internet qui sont extrêmement consultés, donc c'est des outils hyper importants pour tous. Elle précise que ce développement est très attendu, que ça fait 3 ans qu'on en parle, et que c'est peut-être elle qui a marqué une certaine surprise d'apprendre qu'il était en cours d'installation, alors que effectivement ça fait un certain moment qu'on pense qu'il est fini, mais pas tout à fait fini, donc si c'est réglé en juillet, le sujet est clos.

Stéphane Grosclaude rappelle que, plus globalement, sur le fond du sujet, le nombre d'utilisateurs du RIC se développe, avec les collectivités en particulier, il y a de plus les membres du RIF en Ile de France, c'est une augmentation qui n'est pas anodine, qui pose une question à la fois de gouvernance, de traitement des demandes qui nécessairement seront aussi spécifiques pour ce réseau-là, et il indique qu'il va falloir qu'on aborde ces questions de fond et trouver des solutions. Ce n'est pas la question ni de la méthodologie, ni de l'outil en lui-même, mais de son développement qui pose question.

Bernard Maarek objecte qu'il faudrait encore identifier vraiment ces besoins, pour le moment, ils ne sont pas encore recensés. C'est en perspective que Stéphane évoque ça. Ce qu'il faudrait voir c'est où il y a attente, et si cette attente va se trouver augmentée du simple fait de l'augmentation du nombre de participants. Ce que Stéphane évoque, c'est aussi la question globalement, et c'est un des points que la PFI voulait soulever, de l'activation et l'accompagnement du réseau des utilisateurs qui mériterait d'être un petit peu relancé sous forme d'ateliers, de stages au niveau national, d'actions qui vont permettre à certains utilisateurs qui se sentent un peu seuls Il y a des régions où les utilisateurs sont quelquefois plus isolés, n'ont pas de structures régionales, sont nouveaux, et le besoin d'accompagnement évidemment est grand, certains utilisateurs ne connaissent pas les nouvelles fonctionnalités et pensent donc qu'elles n'existent pas. Donc il y a un problème de formation dans ces territoires où il n'y a pas justement cette dimension « animation locale ». La Fédération voulait donc, soit au niveau du comité technique, soit au niveau du RIC, sonder un petit peu plus ces points, territoire par territoire, pour savoir où il aurait des besoins, des attentes en termes d'accompagnement.

Mounir Tarifi rappelle ce qu'il dit toujours au Comité technique, puisqu'il est constitué des trois Fédérations, c'est d'essayer de sonder les structures qu'ils représentent, pour savoir quelle est leur demande, quel est leur besoin. Pour ce qui est de la formation, l'équipe RIC propose, sur la lettre d'information, différentes dates de formation, et il y a toujours des créneaux d'autres dates possibles pour les urgences.

L'équipe RIC a mis sur le site internet un forum, pour faire des débats, pour parler de différents sujets, et a essayé de l'animer, mais personne n'y va parce que, comme expliqué au Comité technique, ils ont peur de poser une question, donc on essaie de faire au mieux. Une équipe de deux personnes sur le terrain ne peut pas gérer les développements, les formations, et faire du phoning pour savoir si une personne a un souci lorsqu'elle n'appelle pas.

Bernard Maarek approuve et explique que ça renvoie aussi à la situation des territoires, des régions, des départements, qui fait que les utilisateurs du RIC n'expriment pas toujours ce sur quoi ils butent, quelquefois, la Fédération l'a vu quand elle a dialogué avec les régions, où même au niveau régional, certains utilisateurs du RIC méconnaissent les nombreuses capacités du RIC, et les méconnaissant, pensent que le RIC n'est pas adapté à leurs besoins, entretenant un malentendu sur certains usages du RIC. Il conviendrait donc de recenser, de rassembler ces questionnements, pour qu'une animation sous forme de formation ou d'atelier puisse être organisée, sur le plan régional quand c'est possible, ou au plan national,

lorsqu'on est confronté, dans la majorité des cas, à des structures qui sont relativement isolées d'un coordinateur ou d'un administrateur régional qui serait en mesure de développer cette assistance. C'est un problème d'animation que les fédérations pourraient porter, mais ça semble délicat, parce que ça demande une certaine technicité d'aller sonder les utilisateurs. On parlait du Comité Technique, ce n'est peut-être pas suffisant, l'équipe RIC en premier lieu est à même, faisant son tour de France, de voir l'état du réseau. Voilà on se pose toutes ces questions aujourd'hui et l'enjeu paraît vraiment important.

Mounir Tarifi explique qu'un sondage est légitime au niveau des Fédérations. Si, par exemple, Stéphanie, Fabienne ou Stéphane font un tour de table, parfois sur des structures ayant peu de contacts avec la Cité, ils vont dire plus de chose aux délégués des fédérations. L'équipe de la Cité peut agir si on lui remonte ces informations sur les structures qui ont des lacunes. Aujourd'hui il y a 4 cycles de formation :

- Initiation au RIC
- Formation de niveau 2
- Formation borne de consultation
- Formation modules Web.

On peut toutefois imaginer comme cela a été fait lors du séminaire créer des ateliers spécifiques.

Bernard Maarek dit qu'il est vrai que les ateliers que l'on a dans le séminaire national sont instructifs, parce qu'ils permettent de montrer l'ensemble des possibilités. Il demande s'il n'y aurait pas quelque chose de cet ordre-là à développer, c'est à dire non pas un séminaire annuel qui serait trop peu fréquent, mais des rendez-vous sur tel ou tel module, thématiser un peu les rencontres dans lesquels, pas forcément sous forme de stage, mais plutôt sous forme d'atelier national, sur les nouvelles fonctionnalités.

Jean-Louis Battistetti propose à son tour une session sur la gestion des nomenclatures, par exemple, mais pas de formation initiale, comme celle qui est offerte.

Mounir Tarifi regrette que pour ce qui est de la formation nationale, on soit toujours confronté à des utilisateurs pour une part avertis et spécialistes. Donc il propose des ateliers par région, après les sondages au niveau régional, et donne l'exemple de Basse-Normandie/Haute-Normandie : l'équipe RIC va faire la formation en Haute-Normandie, les personnes de Basse-Normandie iront en Haute-Normandie. Ensuite on passera à deux régions regroupées quelque part pour essayer de rassembler tout le monde, faire une espèce d'atelier global sur les différentes fonctionnalités, c'est comme de la promotion RIC, mais faire un atelier-débat sur les éléments, ça peut être aussi une solution, l'équipe RIC est à l'écoute. Le Comité d'Orientation et de Pilotage propose ce qui lui paraît le mieux.

Bernard Maarek trouve les deux propositions intéressantes, ces deux dynamiques différentes, d'un côté si on prend un territoire avec tous les utilisateurs, sur ce territoire régional ou interrégional ce sera forcément une entrée très large, assez globale.

Si l'on fait des ateliers nationaux, on peut thématiser et inviter uniquement les personnes qui auront évalué des besoins précis, leur manque et leur attente sur des thématiques annoncées.

Laurent Bayle demande si le projet est dans le cadre d'une stratégie nationale où les personnes qui viendront seront bien celles qui en auront besoin.

Grégory Lasson indique qu'il se rend compte quand même, que même avec des ateliers de niveaux différents, il en a fait l'expérience il y a quelques semaines, avec une réunion de 5 structures membres de la plateforme, il y avait des personnes de niveaux très différents. C'est le cas justement si on n'est pas dans une proposition formelle de formation RIC avec un atelier annuel par région, qui s'inscrit dans une proposition globale de formation et de sensibilisation, sans employer des termes trop techniques.

Laurent Bayle s'interroge sur la question pointée un moment : celui qui est en difficulté est justement celui qui va avoir le plus de mal à mettre à nu sa difficulté devant les autres, et se demande quelle serait la meilleure plate-forme de rencontre pour éviter cette difficulté.

Grégory Lasson pense que, autant sur le repositionnement de l'outil sur le territoire et sur une facilité d'accès justement pour ces gens-là dans un premier temps, la notion de proximité et de travail par région **est** importante. Ceci sur une approche assez générale ou, en fin de compte, quel que soit le niveau des uns et des autres, tout le monde arrivera à se raccrocher à quelque chose. Quitte à ce que dans un second temps effectivement, sur quelque chose de plus pointu, ça se passe à Paris, et que des gens plus en confiance puissent faire la démarche de venir.

Grégory Lasson précise que la notion de travail en atelier de proximité lui paraît plus abordable et plus pertinente, et permet en face de ça de montrer dans un premier temps que le RIC n'est pas qu'à Paris, mais aussi sur les territoires.

Bernard Maarek ajoute que ça peut être un outil de reconstruction de la cohésion, localement là où elle s'est peut-être perdue, si les échanges entre les différents niveaux se sont perdus, et ça peut créer à nouveau une dynamique, et dans le fond partager ensemble ses lacunes, ses manques de connaissance sur l'outil et ainsi créer du lien. ça peut même peut-être évacuer certains malentendus aussi, si parfois on craint de partager ses données.

Stéphane Grosclaude indique qu'il y a une certaine habitude au niveau de la PFI des structures qui sont sur le Grand Est par exemple, ça commence à être un gros territoire le Grand Est, mais il peut y avoir certaines logiques différentes.

Mounir Tarifi conclut sur ce point en demandant si on peut imaginer un sondage fait par les délégués des 3 Fédérations auprès des structures adhérentes, pour établir un calendrier et un planning de formation.

Bernard Maarek indique que les Fédérations pourront sonder effectivement les territoires et voir où il est le plus urgent d'intervenir.

Grégory Lasson poursuit en indiquant qu'à son avis c'est nécessaire aussi bien sur la question des ateliers d'échanges de pratiques que sur les installations de RIC Web.

## **2. Point sur la convention cadre avec les trois fédérations**

Bernard Maarek commence pour la Plateforme Interrégionale, partenaire en tant que fédération et signataire de cette convention triennale et quadripartite avec la Cité. La Plateforme Interrégionale a souhaité poursuivre et renouveler cette convention pour une période de trois ans en espérant que le

nombre des utilisateurs sera amené dans les années à venir à se redéployer, à se renouveler, car la Plateforme juge aujourd'hui que les sept membres partenaires du RIC qui sont membres de la Plateforme constituent vraiment une communauté faible en nombre.

A cet égard la contrepartie financière assortie à cette convention est aujourd'hui jugée un petit peu lourde au regard de ces sept adhérents régionaux.

Laurent Bayle demande s'il s'agit des 6.600 € annuels.

Bernard Maarek confirme qu'il s'agit bien de cette cotisation des fédérations en amont des cotisations individuelles de chaque utilisateur. Il poursuit en expliquant que la cotisation annuelle est jugée un peu lourde au regard du faible nombre de participants, c'est un problème interne à la Plateforme qui aurait préféré que cette participation soit assortie d'un nombre beaucoup plus important de participants. Ce n'est pas le cas, et en même temps, on considère, d'une certaine façon, que l'arrivée assez importante de nouveaux membres qui vont participer, et contribuer par leurs cotisations, à cette convention et à cette exploitation du RIC va constituer un apport financier, qui pourrait en compensation justifier d'une légère réduction de cette cotisation. Il y a par ailleurs une volonté de la PFI et de ses 7 membres adhérents au RIC de poursuivre ce partenariat, de signer une nouvelle convention pour 3 ans, de susciter activement de nouveaux développements et de continuer à construire collégalement le développement du RIC.

Stéphane Grosclaude ajoute qu'aujourd'hui la PFI c'est 21 structures, et que sa stratégie, c'est de dire qu'il y a dans ces 21 structures d'anciens utilisateurs du RIC, et si elle arrive à montrer à ses membres l'intérêt, les évolutions, l'ajout de facilités qu'apportent le RIC, elle arrivera probablement à en mobiliser certains pour l'adopter à nouveau pour une prochaine période de convention.

Marie-Hélène Serra demande si tous les membres opérateurs qui appartiennent aux trois fédérations paient aussi la contribution en tant qu'opérateur.

Bernard Maarek répond par l'affirmative, avec une légère réduction du montant par rapport à ceux n'appartenant pas à l'un des trois fédérations.

Marie-Hélène Serra demande si les nouveaux membres, c'est le fameux RIF qui amène 19 membres.

Mounir Tarifi intervient pour préciser qu'il y a 9, et non pas 19, structures dans le RIF. Et le Conseil général des Alpes de Haute-Provence, qui a tablé au départ sur une quinzaine de structure, avec la nouvelle réorganisation va diminuer le nombre de structures adhérentes à 5.

Jean-Louis Battistetti indique qu'il y aura 5 utilisateurs du RIC en termes de gestionnaire de l'information, mais qu'il faudra en revanche mettre en place un système de borne de consultation dans les 15 structures.

Mounir Tarifi précise que les bornes n'étant pas financées, elles ne rentrent pas dans le calcul quand on parle de financement. Le RIF n'est pas une fédération, mais ce sont des structures installées dans chaque département d'Ile de France et regroupées au niveau du RIF, chacun paie en fait comme une structure non membre d'une fédération, ce sont des structures fragiles, composées de 1 à 2 personnes seulement. Mounir dénombre 9 structures du RIF et environ 5 pour le groupement autour du Conseil Général des Alpes de Haute-Provence. Donc une douzaine de structures en tout.

Marie-Hélène Serra demande si l'équipe RIC sait calculer le différentiel de nombre de membres opérateurs. Il y en a qui rentrent, il y en a peut-être qui sortent ? Globalement ?

Mounir Tarifi indique que 4 structures sont sorties ou sortiront du RIC en 2014, notamment Musique et Danse en Lorraine (fusion avec l'ARTECA), ORACLIM, Nord-Pas de Calais, la structure départementale de la Dordogne, qui ne seront plus calculés en 2015.

Hervé Biseuil intervient pour énoncer, dans le prolongement de l'intervention de Bernard Maarek, qu'il voit bien qu'il y a des données nouvelles qui arrivent, que la convention a été signée en 2012, dans un contexte où il y avait une certaine stabilité des partenariats qui a été matérialisée, à travers cette convention, à une époque aussi où le Ministère de la Culture, la DGCA, ne s'intéressait que de loin au RIC, pour ne pas risquer de se trouver entraîné dans le système. Aujourd'hui les choses évoluent, les nouveaux utilisateurs qui arrivent se trouvent dans un contexte d'un certain confort dans la mesure où les partenariats mis en œuvre à travers cette convention ont permis de consolider l'outil, lui ont donné un coup d'accélérateur en termes de capacité à développer le dispositif au plan technologique et finalement les utilisateurs qui arrivent aujourd'hui bénéficient de l'engagement régulier, soutenu depuis trois ans par les trois fédérations. Donc, l'arrivée de nouveaux utilisateurs, un outil qui n'a sans doute jamais été aussi à la pointe en termes de potentiel technologique, le Ministère de la Culture qui reconnaît d'une certaine manière la pertinence de l'outil et l'intérêt de ce partenariat singulier inter-fédérations, est-ce qu'il n'y a pas matière à regarder tous ces éléments-là, indépendamment de l'évolution du nombre d'adhérents dans les structures ?

Il indique qu'il ne peut pas utiliser évidemment pour la fédération Arts Vivants & Départements, pour le moment en tous cas, les arguments que vient d'avancer Bernard, mais est-ce qu'il ne faut pas prendre tous ces éléments-là et se dire : voilà il y a matière avec tout ça à repenser vraiment la structure partenariale qu'est cette convention et à voir qui aujourd'hui doit porter cet outil et de quelle manière. Et quand je pose cette question, j'intègre la question du positionnement du Ministère de la Culture, qui, il faut le savoir, réduit d'année en année son soutien aux Fédérations, notamment la fédération Arts Vivants & Départements.

Stéphanie Meissonnier ajoute que c'est la même chose pour la FILL.

Bernard Maarek indique qu'il est conscient que ces participations apportées en amont sont très largement couvertes par les développements qui sont fait par la Cité spécifiquement pour tous et que c'est très appréciable. Simplement, pour revenir sur cette demande, il ne sait pas si c'est envisageable, mais globalement, ces participations sont lourdes à porter, à assumer pour les fédérations, compte tenu des finances, et qu'une réduction de cette participation serait bienvenue.

Laurent Bayle indique que ni la Cité de la musique, ni les trois Fédérations ne doivent attendre de subvention complémentaire la DGCA, ni de la DGMIC. L'un dans l'autre, depuis le début de la crise, le budget est réduit, donc il ne voit pas comment ils nous restitueraient de l'argent qu'ils sont obligés de nous enlever. La Cité de la musique va faire un effort, pas à la hauteur de ce que les fédérations demandent, on n'y arriverait pas, on se mettra sûrement au milieu du curseur annoncé, pour rester sur les logiques justement entre les moins et les plus, et donc la Cité communiquera aux Fédérations le montant exact de l'effort.

Stéphane Grosclaude demande s'il est envisageable, sans les faire rentrer dans la gouvernance en tant que telle, mais en tous cas peut-être de travailler avec eux des modalités de coopération en tant que réseau, même s'ils ne sont pas complètement intégrés au cadre d'une convention.

Mounir Tarifi demande ce que Stéphane entend par là.

Stéphane Grosclaude répond que peut-être que le coordinateur du RIF pourrait avoir une fonction d'animation du réseau, de transition.

Mounir Tarifi répond que c'était la condition pour qu'ils entrent dans le RIC, ils savent qu'on est en ressources humaines limitées. Le RIF est entré dans le réseau à la condition d'être géré par la structure RIF.

Stéphane Grosclaude demande si, pour revenir à ce que disait Léonor, entre adhérents ou non-adhérents des fédérations, on pourrait envisager de reconsidérer les cotisations et même les rendre proportionnelles.

Mounir Tarifi répond que ce sont les trois fédérations qui ont fixé les tarifs dus.

Stéphane Grosclaude affirme que ce point sera remis à plat sans doute.

Mounir Tarifi répond qu'il parle de l'offre actuelle, qu'il craint que toutes les associations départementales, mêmes les adhérentes, diront : « Mais déjà je suis à 321,91€ HT et j'ai des difficultés à payer, si vous me changez les tarifs et je passe à 600 ou 700... ». Je pense que les adhérents au RIC risquent de se retrouver à seulement 7 ou 8 pour gouverner le réseau, pour faire face à une réalité budgétaire.

Laurent Bayle demande s'il y a d'autres remarques.

Mounir Tarifi demande si, en dehors de la grille tarifaire, il y a des changements à apporter dans la convention elle-même. La nouvelle convention va circuler, mais chacun peut faire des remarques maintenant.

Léonor de Nussac revient sur cette histoire de codes sources. Elle demande qu'on lui rappelle où les codes sources sont déposés.

Mounir Tarifi indique qu'ils sont déposés auprès de l'Agence pour la protection des programmes, et qu'il va envoyer un courrier avec le coupon de dépôt récent, parce qu'il vient de réenregistrer les codes sources en cas de défaillance de la Cité.

Laurent Bayle propose, si le point 2 est terminé, que le Comité passe au point 3. Il regrette de devoir quitter le Comité d'Organisation et de Pilotage pour la suite des questions techniques. Il remercie tous les participants de cet échange et indique que la Cité de la musique souhaite poursuivre une relation d'échange et de construction, qu'on doit continuer comme ça, bien sûr avec le soutien des tutelles, mais aussi en comptant sur ce groupe de travail et ses propres forces. Bien entendu si la tendance s'inverse quant aux subventions, il sera le premier à trouver ça tout à fait positif, de même pour la Région Ile-de-France.

Marie-Christine Roux demande si la Philharmonie a des attentes vis-à-vis de cet outil, si on consolide ce qui a été mis en place, et ce qu'on fera ensuite.

Laurent Bayle répond que le vrai problème que rencontre la Cité de la musique, c'est l'inconnu dans lequel elle se situe sur un point précis par rapport à aujourd'hui : à savoir la question de l'observation. Parce qu'en

fait il y a trois façons de voir le problème de l'observation : il y a une façon qui est de la retirer de l'établissement public et de considérer que c'est un outil propre à l'Etat - ce qui d'ailleurs est un retournement plutôt amusant, parce que ces débats ont eu lieu il y a 15-20 ans, et on a retiré tous les outils de l'Etat au nom du fait que l'Etat ne devait pas gérer lui-même les outils. C'est pour cela que l'Observatoire est à la Cité. Ça c'est la première façon de prendre les choses. La deuxième façon, c'est de laisser l'observation où elle est, mais malheureusement sans lui donner d'horizon plus renforcé, un peu entre deux chaises, entre la position qui peut être la nôtre et celle du CSA, la position du Ministère qui n'est pas toujours constante dans la durée et la position du milieu qui est elle-même très hétérogène. Et la troisième, ce serait de poser des vrais enjeux de l'observation au sein de la Philharmonie, à la fois parce que la Philharmonie serait une garantie de neutralité et en même temps parce que la Philharmonie en tant qu'établissement public peut se substituer à l'Etat ou agir pour son compte pour l'aider à définir une politique territoriale et nationale, en même temps. Alors, c'est sûr que dans ce troisième cas de figure, il faudrait repenser les trois niveaux : le RIC, l'observation et la manière d'aborder la formation, l'orientation, concernant toute la question professionnelle, métiers, professionnalisation, etc. qui est actuellement au sein de la Cité. Et là, on a un socle qui peut se structurer en tant qu'entité propre. Il faut que tous comprennent bien que dans un établissement qui a un musée, qui a des pôles importants, on ne peut pas structurer un département à deux personnes ; l'action ne peut pas se structurer ainsi à la hauteur des enjeux.

*Il remercie et salue les participants.*

### **3. Point sur les demandes d'aménagement du RIC vues lors du Séminaire**

#### **3.1 Interopérabilité des données avec l'Observatoire du Livre et de la Lecture**

Mounir Tarifi commence en rappelant les trois principaux points sur les demandes d'aménagement : l'application des Financements public, l'Agenda portail et l'Interopérabilité des données. Pour ce dernier point avec la FILL, il était prévu lors du Comité Technique qu'on fasse une réunion pour essayer d'entamer les éléments, mais il y a eu des changements, il invite donc Stéphanie à prendre la parole.

Stéphanie Meissonnier annonce que sur l'observation de la lecture publique, la FILL espérait beaucoup que le Service du Livre et de la Lecture, qui fait partie de la DGMIC, validerait le principe de cette moulinette entre l'Observatoire de la lecture et le RIC sur un travail qui a été mené par Marie-Christine Roux du MOTif et Katy-Lise Atamian de l'Agence Régionale du Livre en PACA, soit une thématique exportable, et il y a eu un refus d'export du Service du Livre et de la Lecture. Refus motivé sur un plan juridique, puisque des conventions lient des départements à l'Etat qui ne permettent pas de reverser des données d'utilité publique remontées via cet Observatoire à d'autres partenaires que les départements qui auraient versé ces données, et sur un plan technique, puisque le Service du Livre et de la Lecture, n'ayant reçu aucun financement nouveau pour cette observation, n'a pas les moyens d'exporter les données à d'autres partenaires qui ne feraient pas partie du RIC. Ce qui fait qu'il y a eu un refus de la part du Service des Bibliothèques et du Service du Livre de faire cet export. Il y a donc deux pistes possibles, l'une qui était de proposer à l'ARL PACA et à l'Ile de France de venir en expérimentation avec le Ministère, avec l'accord des départements et de la Région pour qu'elles puissent montrer patte blanche et donc obtenir l'export, ce qui

n'est pas encore très simple. Et en RIC-FILL quand on s'est réuni le 5 juin dernier, on s'est dit qu'on pourrait commencer à faire un travail d'export des données, car cet Observatoire permet de faire des exports Excel, et de commencer en organisant un export Excel et voir comment ça se passe, pour simplifier la démarche et donc aller chercher la donnée à la source, puisqu'elle est libre dans l'Observatoire, et construire et consolider l'outil par là. On aurait cette solution pour expérimenter un peu une moulinette, sachant que certains des items qui nous intéressent ne sont pas en libre-service dans l'Observatoire de la Lecture Publique. Stéphanie regrette de ne pas avoir cet accord, et qu'on ne soit pas encore dans les vertus de l'Open-Data, en tous cas pas dans toutes les strates.

Mounir Tarifi demande si le projet est encore en attente.

Stéphanie Meissonnier répond que le projet est en attente pour l'export Excel.

Mounir Tarifi demande si ce sera le même export ou si c'est un autre ?

Stéphanie Meissonnier indique qu'il s'agit de la récupération dans un fichier Excel d'une base de données.

Mounir Tarifi demande s'il va falloir recommencer à zéro, s'il s'agit d'un nouveau développement.

Stéphanie Meissonnier précise qu'elle n'avait pas demandé de commencer ce développement, et que pour elle on démarre donc à zéro. Elle précise qu'il s'agit des mêmes données, mais qu'il n'y avait pas l'autorisation, qu'elle avait demandé de suspendre le développement à l'autorisation du Ministère le développement, car elle n'avait pas de garantie que ça aille à terme.

### 3.2 Développement « financements publics »

Mounir Tarifi rappelle pour commencer sur ce nouveau point qu'une réunion était prévue le 12 juin dernier, mais elle a été reportée à cause des problèmes de grève de transports, qu'elle est maintenant prévue pour le lendemain du Comité.

Bernard Maarek indique qu'il s'agit d'un enjeu important, intéressant et inédit, l'idée de pouvoir mener, alimenter les données du RIC avec les données de financements publics dont bénéficient les nombreux opérateurs qui sont sur le RIC, et ce consécutif aux enquêtes que mènent certaines régions pour le moment, mais qui pourraient être amenées à se développer. L'enjeu, ce serait ça, pour être vraiment bien prêts pour le lancement de l'enquête 2015 qui porte sur les dépenses de l'année 2014, pour certaines régions, comme PACA, Poitou-Charentes, Lorraine, Rhône-Alpes, ...

Mounir Tarifi demande si la FILL y sera aussi.

Bernard Maarek répond qu'elle y sera de fait associée, puisque c'est une enquête régionale, via l'ARL PACA, donc c'est uniquement sur des périmètres régionaux, et à chaque fois qu'il y a une enquête qui se fait au niveau régional, elle se fait avec tous les acteurs. C'est un enjeu qui est vraiment intéressant, parce que ça va donner un relief aux données contenues dans le RIC.

### 3.3 Agenda-Portail

Mounir Tarifi annonce le troisième point : le Portail Agenda Culturel. Il précise que c'est le plus avancé puisqu'il dépend du développement agenda, que c'est un projet ancien, et qui est déjà en cours de finalisation, avec une différence majeure : c'est que chacun aura son agenda propre, et puis il y aura en plus un agenda régional.

Léonor de Nussac demande si l'Agenda Culturel peut être mutualisé.

Mounir Tarifi qu'il est prévu pour cela.

Stéphanie Meissonnier pense qu'il peut être réutilisé, par exemple elle parlait des manifestations tout à l'heure avec Léonor, et aussi réuni, puisque toutes les structures font un agenda culturel.

Jean-Louis Battistetti demande si Stéphanie parle de faire un panier national.

Mounir Tarifi indique que, comme ce sont les structures qui vont écrire dans un même fichier, ça peut être national, interrégional, le principe sera toujours le même.

Léonor de Nussac précise que ce sera le cas si le système fonctionne.

Bernard Maarek mentionne qu'il faudra l'alimenter.

Léonor de Nussac indique que l'idée, c'est de motiver les membres de la FILL à intégrer le RIC, parce que comme ça ils ont un outil commun agenda et une visibilité.

Marie-Christine Roux ajoute que d'abord il y a un très grand intérêt pour différents types de publics, professionnels, mais aussi grand public, voire les applications qui pourraient être développées, parce que c'est extrêmement important de prévoir des agendas culturels pour le grand public sur des territoires assez vastes y compris le problème des frontières, et intersectoriels, et c'est vrai qu'à un niveau national la FILL aimerait bien commencer, effectivement le problème c'est qu'il faut que ce soit alimenté, en effet, mais par exemple, toutes les agences tiennent un agenda de toutes les manifestations, mais il y a les manifestations annuelles...

Stéphanie Meissonnier précise qu'on les appelle les récurrentes.

Léonor de Nussac poursuit en disant qu'en PACA, pour donner un ordre d'idée, il y en a 130, littéraires uniquement, si on met celles au niveau national ensemble, ça donne une visibilité, c'est aussi important pour le RIC. Mais on peut commencer avec 5 régions, et puis montrer ce que ça donne. Et on aimerait faire ça dans un certain nombre de domaines, et on pense que faire même de manière incomplète, c'est une manière d'entraîner les autres, qui peut-être vont arriver sans le RIC au départ. La FILL aurait besoin d'avoir des outils, il y a des outils manquants au niveau national, par exemple, il n'y a aucun annuaire de la Librairie en France, ça n'existe pas.

Mounir Tarifi demande si c'est ce que la FILL est en train de faire.

Léonor de Nussac répond par l'affirmative et indique qu'ils commencent à le faire.

Mounir Tarifi indique que ce qui a été fait, ce n'est pas par rapport à la demande d'un portail culturel parce que la FILL n'attend pas ce projet-là pour faire le sien. Ce qu'elle a commencé, ce n'est pas la même logique, parce qu'elle a déjà travaillé sur la consolidation d'une base, qui est à la FILL, où il y a toutes les informations, la FILL a ses définitions, donc on peut imaginer que dans cette base il n'y a que les données événementielles choisies, et que la FILL sur son site mette ces informations-là, qui peuvent être renvoyées vers les sites respectifs pour compléter ce qui manque dans une région. Mais ce n'est pas limité à ce développement-là, parce que l'agenda régional intègre les membres RIC et les non-membres RIC pour qu'ils viennent mettre ou récupérer les informations. Ce n'est pas le cas de la FILL.

Stéphanie Meissonnier demande si on peut peut-être valoriser ce qui est déjà dans le RIC et juste proposer à ceux qui n'y sont pas encore de participer d'une nouvelle manière en leur disant : « Vous verrez comme ce sera plus simple quand ce sera juste un export du RIC ! »

Mounir Tarifi indique que, dans les développements Web mis en place, il y a la demande d'Arts Vivants & Départements, c'est une espèce de cartographie-recherche, sur une thématique de recherche.

## Conclusion

Trois interventions pour conclure ce Comité d'Orientation et de Pilotage 2014 :

Stéphanie Meissonnier :

« Je pense que, côté FILL, comme on a notre RIC-FILL, c'est vrai qu'on se retrouve plus facilement dans cet espace-là, l'interrégionalité se fait à ce moment-là, mais pour des structures qui sont dans des régions qui sont vides, Mounir sera le bienvenu. A la réunion du 5, on a quand même passé 3 heures avec les collègues à poser toutes ces questions, néophytes, pas néophytes... On a la chance d'avoir Marie-Christine et Katy-Lise qui sont deux bonnes connaisseuses du RIC, et qui font un peu ce rôle d'administrateur régional, ce sont nos administratrices filière qui sont en capacité d'accompagner et de décoincer des choses. C'est précieux, c'est pour que dans notre réponse à ce stade, je pense qu'on suive les indications de la PFI et de Arts Vivants & Départements. »

Marie-Christine Roux :

« Je voulais juste dire que c'était bien qu'on se retrouve, de faire le point entre spécialistes, par niveau territorial ou par spécialiste du Livre, je n'ai pas connaissance que pour les départements vous fassiez ce type d'échanges, parce qu'on est à la fois sur des aménagements possibles et des échanges d'expériences, entre les plus anciens et les récents qui font qu'il y a quelque chose qui peut se faire assez simplement. On fait ça une fois par an seulement, mais c'est intéressant. Ce n'est pas incompatible avec une administration régionale, mais il y a aussi des départements qui sont effectivement isolés et qui sont seulement et surtout en relation avec la Cité de la musique. »

Mounir Tarifi :

« L'équipe de la Cité est en train de préparer une formation-métier qu'avait demandé François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil général des Alpes de Haute-Provence.

Cette formation professionnelle se déroulant sur 4 jours, qui sera payante et qui va englober les trois pôles stratégiques suivants :

- la gestion documentaire, parce qu'on s'est rendu compte que les personnes qui viennent en formation se forment à un outil, mais on ne peut pas se former sur un outil sans avoir les éléments de base de gestion de l'information, tout le maillage de la collecte d'information jusqu'à son traitement et sa diffusion ;
- il y aura aussi une initiation aux éléments informatiques ;
- et enfin la mise en place et l'élaboration d'un site web.

Ces trois éléments seront enseignés par l'équipe de la Cité et surtout des intervenants extérieurs, des directeurs des Agences Régionales ou Départementales, et des responsables de centres de documentation et ça ne sera pas limité uniquement aux membres RIC, ce sera ouvert à d'autres structures qui ne sont pas dans le RIC, parce qu'on a vu que d'autres ont aussi cette problématique de gestion des informations. Donc je suis en train d'établir une note qui doit être validée et je vais vous la soumettre bientôt. »

**Pour la suite :**

Les trois Fédérations vont sonder leurs adhérents pour connaître leurs besoins de formation RIC

L'équipe RIC va sonder tous les utilisateurs pour connaître leurs pratiques et leurs besoins d'information et de formation et produire un document récapitulatif sur la formation-métier

La FILL va poursuivre son étude de l'export des données du Ministère vers le RIC-FILL

La PFI va poursuivre son projet d'outil sur les financements publics et relancer celui de l'annuaire des personnes ressources